CABESTAN FORMATION

SSCT RENOUVELLEMENT POUR ÉLUS DU CSE

Code module : 424

Durée : 3 jours / 21 heures
La durée de cette formation est prévue par l'article L2315-18 du Code du Travail.
Composition du groupe : De 2 à 12 personnes
Pré-requis : Avoir déjà suivi la formation initiale

Modalités pédagogiques disponibles :
- ✅ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✅ Intra en classe distancielle
- ⛔ Inter présentiel
- ✅ Inter en classe distancielle

Public : Membres réélus du CSE des entreprises de plus de 11 salariés ayant déjà bénéficié de la formation initiale SSCT

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :
- Définir les missions, droits, devoirs et moyens du CSE en matière de santé et de sécurité.
- Perfectionner les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques afin d'agir efficacement.
- S'approprier les méthodes d'analyse des accidents et des incidents par la méthode de l'arbre des causes.
- Devenir acteur de la démarche de prévention.
- Intervenir efficacement au sein de l'instance sur les questions de santé, sécurité et des conditions de travail

Méthodes pédagogiques :
- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience
- professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalité d'évaluation :
- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :
- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de la formation :
- Feuille de présence émargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :
- **Formation par visioconférence** : type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis** : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :
- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Ce module de formation s'adresse aux élus du CSE « en renouvellement » (c'est-à-dire qui ont déjà bénéficié d'une formation initiale SSCT lors d'un précédent mandat), à l'exception des membres des commissions SSCT des entreprises d'au moins 300 salariés, qui doivent suivre une formation renouvellement CSSCT de 5 jours.

Ce module permet d'aller plus loin que la formation de base dans l'appropriation des techniques de prévention et d'analyse des risques.

La durée de cette formation est prévue par l'article L2315-18 du Code du Travail.

Cette formation est dispensée dans le cadre de l'habilitation préfectorale de Cabestan Formation, valable sur toute la France.

PROGRAMME

1- Retours d'expérience de la nouvelle instance CSE
- Modifications et ajout règlementaires pouvant impacter les attributions du CSE (loi santé au travail et loi climat)
  - Prérogatives et règles de fonctionnement des CSE de 50 salariés et plus
  - Prérogatives et règles de fonctionnement des CSE de moins de 50 salariés
- Problématiques rencontrées lors des missions en matière de santé et sécurité (évaluation des risques, enquêtes…)

2- Rappel des fondamentaux de la prévention
- Les indicateurs de la santé et la sécurité au travail (taux, indices de fréquence et gravité)
- L'impact des AT/MP (enjeux humains, financiers, organisationnels, règlementaires, 9 PGP)
- La démarche prévention
- Les documents accessibles au CSE
- Les acteurs de prévention et comment obtenir leurs concours
- Exercice : Quiz de fin de séquence, illustration avec données statistiques selon les secteurs d'activité

3- Rappel de l'évaluation des risques professionnels
- Analyse du risque
  - Le mécanisme d'apparition du dommage
  - Identification du risque
  - Les principaux risques professionnels (Physiques, biologiques et chimiques)
  - La cotation, la hiérarchisation.
  - Planification des actions (9 principes généraux de prévention)
  - Le document unique et ses modifications légales
- Les risques spécifiques (RPS)
  - Les facteurs de risque psychosociaux (politique RH, organisation, conditions de travail, culture d'entreprise, …) et les sources de bien-être au travail
  - Auditer le risque psychosocial
  - Établir un diagnostic partagé
  - Les étapes d'une démarche de prévention
  - Contribuer à un plan d'actions adapté
- Les violences internes (harcèlement moral et sexuel)
  - Comment identifier, agir et prévenir les formes de harcèlement
- Le nouveau risque de désinsertion professionnelle
  - Comment l'identifier et le prévenir
  - Agir sur le maintien dans l'emploi
- Exercice : Réalisation d'une enquête sur les RPS, application des 9 principes généraux de prévention, mesure des risques professionnels

4- Méthodologie d'enquête en cas d'accident
- L'analyse quantitative et qualitative
- Méthode d'analyse des accidents par l'arbre des causes (recueil des faits, construction de l'arbre des causes et analyse)
- Exercice : Étude de cas et analyse d'accident du travail physique, chimique et psychique (exercice de groupe)

5- Visite d'entreprise : Rappel des points clés
- La visite d'entreprise (l'observable et les interrogations avec les salariés)
- La préparation, le déroulement, le compte-rendu
- Comment définir un plan d'action
- Mise en application et suivi des mesures
- Exercice : Étude de cas : Construction d'une grille d'inspection et exercice sur la construction et l'exploitation d'un arbre des causes

6- Les réunions : Rappel des points clés
- La réunion (ordre du jour, convocations, procès-verbaux, les sujets à aborder)
- La communication en santé : comment elle s'organise ?
- Méthodes et outils de communication pour l'amélioration de la sécurité
- Exercice : Mise en situation d'un droit d'alerte pour danger grave et imminent (jeu de rôle et simulation d'une réunion plénière)